

DANS CE NUMÉRO :

First Class 2

Notes gonflées 3

Session de préparation à la retraite 3

Variation des primes d'assurance 4

Assurances La Capitale 6

Rencontre pour jeunes et précaires 6

La parole aux membres 7

## Bonne rentrée scolaire 2012-2013!

À l'occasion de la parution du premier numéro de votre journal syndical *l'Éclair* pour l'année scolaire 2012-2013, nous tenons à vous souhaiter une très belle année scolaire. Nous vous en souhaitons une heureuse, satisfaisante et paisible. Si, toutefois, vous deviez rencontrer des problèmes

dans le cadre de votre travail, nous vous invitons à communiquer sans tarder avec nous.

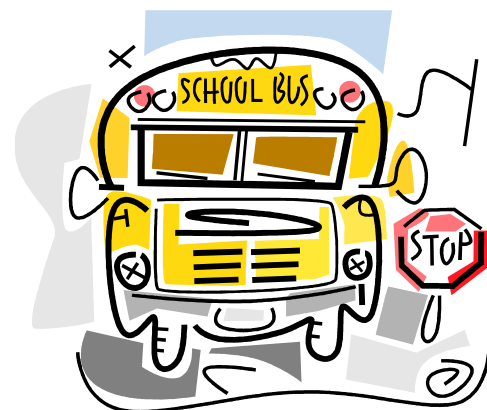
Nous vous invitons également à suivre les activités de votre syndicat local par le biais de son site Internet ([www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)) et en assistant à ses

assemblées générales, notamment celles d'octobre 2012 et de mai 2013.

## Nomination d'un secrétaire

À la suite de la réunion du Conseil des délégués du mardi 11 septembre 2012, nous vous annonçons la nomination de Maxime Amiot, enseignant à l'école Joseph-Hermas-Leclerc, au poste de secrétaire du Conseil d'administration du SEHY. Celui-ci remplace Jolène Laliberté. Son poste

sera donc en élection en mai 2013. Nous souhaitons bienvenue à M. Amiot et espérons que cette nouvelle expérience syndicale sera enrichissante.





## First Class

Encore cette année, quelques enseignantes et enseignants m'ont questionné quant à leurs obligations vs l'utilisation de First Class. Le discours est toujours sensiblement le même, c'est-à-dire les profs nous indiquent qu'ils passent un temps fou à prendre des courriels et à y donner suite, à vérifier les différentes conférences, etc. Certains avouent même candidement que, si ce n'était de First Class, ils n'auraient probablement pas besoin du congé sans traitement de 20 % qu'ils prennent annuellement...

Quelles sont vos responsabilités liées à l'utilisation de First Class? Eh bien, à partir du moment où vous acceptez d'en faire un outil de travail quotidien, d'en faire un outil de communication avec votre employeur et vos collègues de travail, vous acceptez aussi les responsabilités qui viennent avec cette utilisation. Pour plusieurs, de façon plus ou moins consciente, ce sont d'ailleurs ces responsabilités qui les poussent à passer autant de temps sur cet outil. Le tout, dans la très grande majorité des cas, sans qu'aucune reconnaissance de temps soit accor-

dée par l'employeur.

Fort de son expérience de travail au SEHY de 2003 à 2008, expérience de travail où il en a vu de toutes les sortes et de toutes les couleurs, l'auteur de ces lignes a formellement avisé l'employeur, à son retour à l'enseignement en 2008, qu'il n'utiliserait aucunement First Class, à moins que l'employeur ne lui assigne du temps à l'intérieur de sa tâche (8-5.02 C)) pour le faire. À la réponse de l'employeur que les enseignants disposent de cinq heures de temps de travail de nature personnelle qui peuvent être utilisées pour First Class, l'auteur de ces lignes a toujours donné la même réponse : les cinq heures de travail de nature personnelle m'appartiennent. C'est moi qui décide ce que j'en fais, à quel moment, etc., comme prévu à la convention collective. Mon temps de travail de nature personnel est trop court et trop précieux pour que je le prenne pour First Class.

Ce n'est que la troisième année de ce régime que l'employeur s'est décidé à m'accorder du temps dans mon temps de travail assigné pour s'assurer que

j'utiliserais First Class. 165 minutes par cycle de neuf jours m'ont été accordées, ce qui était suffisant pour que je lise mes courriels et que j'en fasse les suivis. Notez qu'il était indiqué, par l'employeur, que ce temps accordé l'était pour la lecture et les suivis de courriels. Pas pour les différentes conférences. Je m'en suis donc tenu aux courriels.

L'année commence à peine et vous vous sentez déjà à court de temps, vous demandant comment vous allez vous en sortir cette année pour arriver à faire votre tâche. Prenez donc quelques minutes pour faire le compte du temps que vous consacrez à First Class. Il est très probable que vous trouverez plusieurs réponses à vos questions, mais aussi, et surtout, vous trouverez probablement des solutions, toutes simples. À bon entendeur, salut!

**Éric Bédard, président**

## Notes gonflées

Les contrats de performance dans lesquels doivent s'engager les commissions scolaires envers le MELS amènent certainement les administrateurs scolaires à monter la pression sur les enseignantes et enseignants pour forcer ces derniers à augmenter le taux de réussite de leurs élèves. Comme si les écoles et leurs élèves étaient comparables à une industrie manufacturière... Quoiqu'il en soit, si jamais vous êtes tenté d'emprunter cette voix, nous tenons à vous préciser qu'il s'agit d'une très mauvaise idée.

Surévaluer vos élèves peut être une raison suffisante pour vous faire perdre votre brevet d'enseignement. Nous vous invitons donc à ne pas

céder aux pressions de vos directions d'écoles qui vous demanderaient de surévaluer les élèves pour augmenter le taux de réussite. Par exemple, une direction qui vous demanderait « d'ajuster », à la hausse ou à la baisse, les notes de vos élèves qui se situent entre 56 % et 59 % inclusivement pour les mettre à 55 % ou 60 % est quelque chose d'inacceptable. Cela permet peut-être à la direction concernée d'éviter de longues discussions de justification avec les parents des élèves en échec, mais cela vous placerait assurément dans une bien mauvaise posture dans le cas où vous auriez à défendre votre probité.

N'hésitez jamais à demander à votre

direction de vous faire ses demandes par écrit lorsque vous croyez qu'elles sont discutables. Par ailleurs, souvenez-vous d'appeler au SEHY en cas de doute. Nous pouvons vous conseiller efficacement.

**Éric Bédard, président**



## Session de préparation à la retraite

Les membres qui prévoient prendre leur retraite au plus tard en juin 2015 sont invités à s'inscrire à la session de préparation à la retraite auprès de Chantal St-Germain par téléphone au 450-375-3521 ou par courriel à l'adresse suivante : [chantalstgermain@sehy.qc.ca](mailto:chantalstgermain@sehy.qc.ca) au

plus tard le 25 septembre 2012. Cette session aura lieu les 12 et 13 octobre 2012 à l'hôtel Castel & Spa Confort de Granby. Les membres n'ont pas à assumer les frais d'inscription. La conjointe ou le conjoint invité doit déboursier les frais d'inscription de 70 \$.



## Variation des primes d'assurance

Vous trouverez ci-après un communiqué de *La Capitale* au sujet de la variation des primes d'assurance.

Le début de l'année est un moment où les cotisations aux assurances varient pour une multitude

de raisons. Les principales raisons sont énumérées et expliquées dans ce communiqué, clair et spécifique à notre groupe.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer

avec Julie Labrecque, conseillère en relations du travail au SEHY, au 450-375-3521.

« *La Capitale* pourrait avoir à vous rembourser une prime perçue en trop ou percevoir une prime due n'ayant pu être prélevée antérieurement. »

## Fédération autonome de l'enseignement :

### Assurance collective — contrat 9995

#### Variation de prime

Madame,  
Monsieur,

Tout au long de l'année, notamment lors de la rentrée scolaire, plusieurs situations peuvent justifier la variation de votre prime d'assurance collective et La Capitale s'applique à apporter les modifications à votre dossier le plus tôt possible.

La Capitale pourrait avoir à vous rembourser une prime perçue en trop ou percevoir une prime due n'ayant pu être prélevée antérieurement.

Ces ajustements de prime s'expliquent principalement par des délais entre l'entrée en vigueur de la modification de couverture, la date où La Capitale est informée de celle-ci et la date à laquelle l'ajustement sur la paie peut débuter.

Vous pourriez observer une variation de votre prime d'assurance collective si l'une des situations suivantes vous concerne :

#### **1. FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL**

Lorsqu'un contrat de travail prend fin en mai ou en juin,

la prime versée à La Capitale couvre habituellement toute la période estivale, soit jusqu'à la fin août. S'il n'y a pas obtention d'un nouveau contrat de travail au cours des 3 premières périodes de paie, le contrat d'assurance prévoit une période de prolongation obligatoire de 120 jours, soit du 1er septembre au 31 décembre.

Une facture est envoyée directement à la personne adhérente en octobre, pour lui permettre d'acquitter sa prime pour cette période. À l'obtention d'un nouveau

## Variation de prime (suite)

contrat, la prime due pour toute facturation antérieure doit être récupérée.

### 2. ADHÉSION OU OBTENTION D'UN NOUVEAU CONTRAT

Lors de la rentrée scolaire, compte tenu du volume important de nouvelles adhésions, il peut s'écouler quelques périodes de paie avant que La Capitale reçoive les formulaires. Conséquemment, dans certains cas, La Capitale doit récupérer la prime due pour la période comprise entre la date d'admissibilité et la date à laquelle elle en est informée.

### 3. CONGÉ AUTORISÉ

Lors d'un congé autorisé, La Capitale facture la prime directement à la personne adhérente. Lors du retour au travail, s'il y a lieu, la prime due pour toute facturation antérieure doit être récupérée.

### 4. OBTENTION D'UN CONTRAT PAR PROLONGATION D'HEURES DE REMPLACEMENT

Lors de l'obtention d'un contrat par prolongation d'heures de remplace-

ment, le contrat est accordé rétroactivement de même que l'assurance. La prime due doit donc être récupérée.

### 5. MODIFICATION D'UNE PROTECTION

Si une modification est apportée à la protection peu avant ou pendant la période estivale (du début juin à la fin août), celle-ci génère automatiquement une variation de prime (récupération ou remboursement), car aucune modification de prime n'est effectuée au cours de la période estivale bien que la modification de couverture soit effective.

*Quelques exemples de modifications affectant la prime :*

- Changement de protection (individuelle, monoparentale, familiale);
- Exemption ou fin d'exemption;
- Changement de module en assurance maladie;
- Changement de salaire;
- Augmentation ou diminution du montant d'assurance vie.

Dans tous les cas, la prime devant être récupérée s'ajoute à la prime régulière, mais le montant récupéré n'excède jamais la prime régulière. Ainsi, la récupération de la prime due peut s'étaler sur plus d'une période de paie, selon l'importance du montant à recouvrer.

La prime non payée fait automatiquement l'objet d'une récupération. Nous espérons avoir fait la lumière sur la variation, les rectifications et les récupérations de prime d'assurance collective et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La Direction de l'administration  
(2012-08-27)  
La Capitale



## Un congé parental pour bientôt

Vous avez la possibilité de venir me rencontrer individuellement pour avoir un portrait de votre congé parental, une explication des différentes options qui se présentent à vous ainsi que les lettres que vous devez faire parvenir à la Commis-

sion scolaire. Je vous suggère de venir me rencontrer trois mois avant la date prévue de votre départ.

Si vous avez des questions, vous pouvez me joindre par courriel à l'adresse suivante :

[julielabrecque@sehy.qc.ca](mailto:julielabrecque@sehy.qc.ca)  
ou au bureau du Syndicat.

**Julie Labrecque, CRIA,**  
**conseillère en relations**  
**du travail**

## Assurances La Capitale

Chaque année, le SEHY vous distribue de la documentation pour vous donner de l'information sur un certain nombre de choses qu'il considère comme importantes. Parmi ces documents, vous retrouvez de la publicité de La Capitale, l'assureur avec qui nous avons des ententes quant à nos assurances collectives.

La publicité produite par La Capitale que nous vous distribuons vise à vous convaincre que l'assureur vous offre, en tant que membre de notre groupe, des assurances habitation et automobile « à prix très

compétitif ». Plusieurs enseignantes et enseignants nous ont indiqué à maintes reprises qu'un simple magasinage par téléphone auprès d'autres assureurs leur a permis des économies de plusieurs centaines de dollars (près de 500 \$ par année dans un cas) pour les assurances auto et habitation.

En tant que membre du groupe FAE et client de La Capitale pour ses assurances collectives, le SEHY vous distribuera encore la publicité produite par ce fournisseur de services. Cependant, nous ne rappellerons jamais

assez l'importance du magasinage lorsque vient le temps de se procurer quelque bien ou service que ce soit. Les assurances auto et habitation en font partie.

**Éric Bédard, président**

## Rencontre pour jeunes et précaires

Une rencontre pour les enseignants « jeunes » ou à statut précaire aura lieu le mercredi 24 octobre 2012. De plus amples informations à ce sujet seront diffusées sous peu. C'est à surveiller!

# La parole aux membres

Cet espace vous est réservé :  
faites-nous parvenir vos textes  
d'opinion à [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca).



Je suis déléguée dans mon école depuis plusieurs années. J'ai participé activement aux différents mouvements de mobilisation afin d'appuyer les moyens choisis par notre syndicat afin d'améliorer nos conditions de travail. J'ai été militante lorsqu'il a été question de changer d'affiliation. Cette nouvelle fédération devait prendre appui sur ses membres. Depuis un bon bout de temps, nous recevons une multitude de sondages et questionnaires à remplir. On nous dit qu'ils valident l'opinion de la base afin que la FAE s'appuie sur la volonté de ses membres. En ce qui concerne l'appui donné au mouvement contre la hausse des droits de scolarité et le support donné aux fédérations étudiantes en faveur du boycottage des cours, je n'ai vu aucune consultation aux membres, à moins que j'aie manqué un sondage à remplir. L'appui donné aux associations étudiantes contre le boycottage n'a pas fait la manchette de votre côté. Elles sont, par contre, majoritaires. Il n'est pas question ici de **prendre parti pour un ou pour l'autre**, il

est plutôt question de nos principes consultatifs qui nous tenaient tant à cœur lors de la désaffiliation. Je serais curieuse de connaître les résultats d'un sondage des membres en ce qui concerne l'appui à cette cause et le **montant investi dans la publicité de La Presse du 19 mai 2012**. Je me souviens d'avoir participé à un congrès de notre fédération durant lequel il avait été suggéré d'utiliser la publicité dans les journaux, je crois que c'était sur la généralisation de l'anglais intensif en sixième année, cause qui touchait directement au vécu de notre clientèle ainsi que le nôtre en tant qu'enseignant. Vous nous aviez signalé qu'il était très dispendieux d'utiliser ce moyen. Je croyais que nous serions une fédération différente, mais je constate qu'il a fallu bien peu de temps pour faire de notre fédération une copie conforme aux autres associations syndicales. Je crois que l'enjeu actuel, qui est devenu un enjeu social, aurait mérité une consultation générale. Je me souviens d'une négociation provinciale qui nous avait bien déçus, car la présidente n'avait pas

considéré notre opinion et qu'à partir de ce moment nous ne nous sommes plus sentis bien représentés.

Je crois que pour donner de la crédibilité à cet appui et de faire en sorte que les membres se sentent bien représentés, il aurait été primordial de les consulter.

**Line Gravel, déléguée syndicale de l'école Mgr-Douville**

## La parole aux membres (suite)

### Réponse de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) :

Bonjour M<sup>me</sup> Gravel,

La présente est pour vous informer que nous avons bien reçu votre message.

J'aimerais profiter de l'occasion pour apporter certaines précisions sur notre position dans le conflit étudiant.

Dans un premier temps, j'aimerais vous rappeler qu'une vaste consultation auprès des membres de la FAE, s'étalant sur plusieurs mois, a été menée en nos rangs en 2007-2008 sur la gratuité scolaire. À la suite de cette consultation, le Conseil fédératif a donné mandat à la FAE de prendre position pour la gratuité

scolaire et l'abolition des frais afférents. En conséquence, notre appui à la cause étudiante est en parfaite concordance avec ce mandat qui, je le rappelle, est issu de la consultation des membres.

Par ailleurs, nous avons préalablement demandé à notre instance, vendredi dernier, d'autoriser la publicité de samedi. Ce qui fut fait de façon unanime. Cette publicité visait également à dénoncer le fait que le gouvernement recourait à nouveau à une loi spéciale pour mater un conflit. Tout comme il l'avait fait pour nous avec la loi 43. Nous ne voulons pas abuser de la publicité et n'y avons pas recours de façon systématique. Le Conseil fédératif a toutefois jugé qu'une réplique vive s'imposait.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons prétendre parler au nom de chacun des 32000 membres chez qui on retrouve sûrement différentes positions. Cependant, contrairement à ce que vous laissez entendre, je ne pense pas que notre organisation soit irrespectueuse de ses membres ni ne s'éloigne d'eux. Nous travaillons avec un souci constant de faire en sorte que nos actions soient appuyées par des mandats donnés par nos membres ou ceux qui vous représentent.

Salutations cordiales et merci d'avoir pris le temps de nous écrire.

**Pierre St-Germain, président de la FAE**

## Départ de Dominic Campeau

Veillez prendre note que le conseiller en relations du travail, Dominic Campeau, a terminé son contrat temporaire au SEHY le 31 août dernier. Pour le suivi de votre dossier entamé par Dominic, veuillez communiquer avec le secrétariat au

450-375-3521 ou à [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca). Vous serez redirigé vers l'une des conseillères, Julie Labrecque ou Emilie Lacasse.



## Pour nous joindre

Présidence

[Éric Bédard](mailto:ericbedard@sehy.qc.ca) : ericbedard@sehy.qc.ca

Relations du travail

[Emilie Lacasse](mailto:emilielacasse@sehy.qc.ca) : emilielacasse@sehy.qc.ca

[Julie Labrecque](mailto:julielabrecque@sehy.qc.ca) : julielabrecque@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

**Téléphone: 450-375-3521**

**Sans frais: 1-877-293-3521**

**Télécopieur: 450-375-0407**

**Site Web du SEHY :**

[www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)

**Courriel : [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca)**

## Dates à retenir :

- **Conseil fédératif à Granby :**  
**20 et 21 septembre 2012;**
- **Conseil fédératif à Gatineau :**  
**31 octobre, 1<sup>er</sup> et**  
**2 novembre 2012;**

**Vous pouvez nous  
faire parvenir vos  
questions et vos  
commentaires à  
[info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca).**



**Soyez à l'affût de  
toutes les nouveautés  
sur le site du SEHY!**

*Correction et mise en page par  
Marie-Ève Picard*